

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

ج
وَالَّذِينَ يَتُوفَّوْنَ مِنْكُمْ وَيَذُرُونَ أَزْوَاجًا وَصِيَّةً لِّأَزْوَاجِهِمْ مِّمَّا تَرَكَوا إِلَى الْحَوْلِ غَيْرِ إِخْرَاجٍ
فَإِنْ خَرَجْنَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِي مَا فَعَلْنَ فِي أَنْفُسِهِنَّ مِنْ مَّعْرُوفٍ وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ

Ceux d'entre vous que la mort frappe et qui laissent des épouses,
doivent laisser un testament en faveur de leurs épouses pourvoyant à un
an d'entretien sans les expulser de chez elles. Si ce sont elles qui partent,
-alors on ne vous reprochera pas ce qu'elles font de convenable pour elles
mêmes. Allah est Puissant et Sage.